Noureddine

Comme si...

de plume en plume...

Comme si...

J’étais assis au café, entrain de siroter un mielleux verre de thé à la menthe, quand un jeune homme, de mine assez lourdaude, vint s’asseoir juste en face de moi. Il semblait perplexe, comme s’il voulait se faire entendre.
Je le vis, tout d’un coup, sursauter sur place, étirer son noir son pull-over et déposer sa jaquette sur les rebords de ma chaise. Il me dit, aussitôt, sans trop bien me reconnaître :
« Je m’excuse de t’avoir dérangé, hier, à une heure tardive, frère. Quand tu comprendras ce qui m’est arrivé tu ne m’en voudras pas d’être aussi agité.
« En 2005 (je ne me rappelle plus du mois) j’ai élaboré un volumineux dossier, en vue d’obtenir un crédit de 10.000 dirhams, auprès d’une société de crédit, du nom de MOSAFIK, à Tanger. Le jour où je me suis rendu au siège, pour recevoir mon chèque, le local était fermé. Fort heureusement, je n’étais pas le seul dans cette condition.
« Quand je me suis informé, auprès des voisins, sur les raisons d’une telle situation, l'on nous fit comprendre que le responsable de cette agence venait de rendre l'arme à gauche. Le pauvre homme ! Ce qu'il nous manque vraiment ! C’était un vieux transitaire agrégé également pour représenter ladite société dans la ville.
« Ainsi donc, au terme d'une semaine d’allers et venues, pour

m’enquérir de ce qu’il en était de la question, je me suis rendu compte que je devais abandonner cette voie et rechercher une autre forme de crédit.
« Comme de nature, aucune notice n’avait été donnée au public pour l’aviser de quelque changement de local ou de quelque autre procédure faisant part d’une éventuelle liquidation des dossiers. Donc, je suis parti *sans avoir obtenu mon chèque*.
« En 2006, une lettre m’a été envoyée par le siège central de MOSAFIK, à Casablanca, (la lettre ne portait ni cachet officiel ni aucune signature) m’informant que j’avais un contentieux à régler sur d’éventuels impayés que j’aurais à l’égard de la société. A l'occasion, l'on me fit énergiquement notifier que je devais contacter leur filiale à Tanger, pour justifier ma situation.
« Sur le coup, j’ai recherché la filiale, mais il n’en y avait point, tout simplement. J’ai alors téléphoné au siège central, à Casablanca. Une standardiste m’a répondu et je lui ai dit que je n’ai pas obtenu de chèque et qu’ils n’ont rien à exiger de moi. La femme a paru troublée et m’a demandé de l’attendre. Quelques secondes plus tard, j’ai entendu le téléphone décrocher.
« A propos de cette lettre, je l’ai montrée à mon frère (l’avocat) et il m’a dit qu’elle n’avait pas de valeur judiciaire, n’étant pas signée avec un cachet. Donc, je me suis dit qu’il s’agissait de simples arnaqueurs qui essayaient de tromper les gens, et je n’ai pas donné d’importance à la question.
« Trois mois plus tard, une deuxième lettre m’est parvenue de la part de MOSAFIK, à Casablanca, m’informant qu’ils allaient traduire mon dossier en justice.
« Cette menace, je ne l’ai pas prise au sérieux, parce que je n’ai pas obtenu de chèque et que, d’ailleurs, aucun prélèvement de cette

nature ne s’est effectué sur mon salaire.
« En fait, aucune opération n’a été signalisée sur mon Etat d’Engagement sous ce label (au cas où le chèque aurait été empoché par une tierce personne ayant fait usage de ma carte d’identité et de ma signature). Donc, je me suis dit qu’ils n’avaient rien contre moi et que leur procès n’était pas fondé.
« Trois mois plus tard, une troisième lettre m’est parvenue de la part de MOSAFIK, à Casablanca, m’informant qu’ils allaient insérer mon nom sur une liste noire qui allait me priver de tout dépôt de dossier, auprès de toutes les sociétés de crédit au Maroc. Bien sûr, les trois lettres n’étaient pas signées et ne portaient aucun cachet.
« Lundi dernier, j’ai élaboré un dossier en vue d’obtenir un crédit de 15.000 dirhams auprès de MODEQ. Mardi après-midi, les pièces étaient acquises et la secrétaire s’apprêtait déjà à me dire la date d’obtention du chèque, quand elle m’a soudainement annoncé que cela lui était impossible.
« Elle m’a informé que j’étais inscrit sur une liste noire de " clients à problèmes " et que MOSAFIK faisait état d’une somme de 105000 dirhams d’impayés à mon encontre !!!
« Tu peux comprendre mon état de stupéfaction ! Je lui ai alors raconté tout ce que je viens de te dire. Mais elle m’a répondu que le comité ne donnera son accord sur la validité de mon dossier que si je leur fournis un justificatif selon lequel mon cas n’est plus cité sur la liste noire.
« J’ai alors contacté le siège central de MOSAFIK, à Casablanca, par téléphone. Je leur ai dit que je n’ai pas encaissé de chèque et qu’ils m’ont crée des problèmes.
« Un monsieur m’a demandé mon numéro de portable et m’a dit qu’il allait voir avec les responsables et me contacter. Je lui ai fait

savoir qu’ils avaient intérêt que ce soit le plus tôt possible.
« Entre-temps, il m’a appris qu’ils ont désormais un siège à Tanger, auprès d’une société du nom de DECRA. Je me suis rendu à ce siège. J’apprends, là-bas, qu’ils n’ont pas de représentant de MOSAFIK.
« J’ai demandé des explications à une secrétaire qui m’a montré, sur l’écran de son ordinateur, la liste de mes supposés impayés de 105000 dirhams !!! Elle m’a expliqué que cela pourrait être une erreur dans le système, à court de mise à jour, étant donné que MOSAFIK n’exige pas de signature au moment de la livraison des chèques.
« Elle a ajouté que peut-être le chèque a-t-il été envoyé à Tanger, en 2005, avant la mort du vieux gérant. J’apprends, parallèlement, que ce monsieur, dont je ne me rappelle plus le nom, subtilisait les chèques des clients et qu’il avait des problèmes avec la justice, pour d'autres raisons.
« On m’apprend également que le local de MOSAFIC, à Tanger, avait été mis sous scellés sur ordre du tribunal et que les dossiers pris en charge par la jurisprudence locale avaient été renvoyés au siège central, à Casablanca.
« Elle me propose alors de me rendre à Casablanca, de demander mon « dossier physique », de voir une photocopie du chèque non encaissé (au cas où il aurait été subtilisé par une tierce personne), et de consulter les archives de toutes banques de Tanger où l’éventuel retrait aurait pu avoir lieu, afin de connaître l’identité exacte de la personne concernée.
« Soudain, elle m’a dit que je pouvais contracter un crédit auprès de la société DECRA pour régler le problème et éviter les longues procédures.

« Tu sens le pot aux roses ! Ces gens-là utilisent ces illégales pressions pour « fidéliser » leur clientèle. C’est purement scandaleux !

« J’ai vite fait de contacter mon frère qui m’a dit qu’on allait inscrire des poursuites judiciaires à leur encontre. Il va leur envoyer une lettre d’avertissement portant l’en-tête de son cabinet.

« Maintenant, ce que je te demande, frère, c’est de te rendre auprès du siège central de MOSAFIK, à Casablanca, au Service des Contentieux, à l’intérieur de la Société DECRA, afin de savoir quel est exactement le problème. Il suffira de leur donner mon numéro de C.I.N.

« Je te serais très reconnaissant si cela était fait le plus tôt possible, parce que la somme de 15.000 dirhams que j’ai contractée, auprès de MODEQ, me servira à payer quelques mensualités de logement et aux frais de déménagement à une autre maison, dont la propriétaire, ouvrière de son état, retournera en Espagne, au début de la semaine prochaine.

« Tu pourras leur expliquer qu’ils m’ont causé de véritables problèmes et leur faire comprendre, selon le cas, la possibilité de poursuites judiciaires. Tu sais bien que s’ils avaient la moindre preuve contre moi, ils auraient tout de suite prélevé leurs droits sur mon salaire.

« Je te remercie vivement pour ce service. J’attends ta communication. »

Et il se leva tout rouge. Je me sentis soudainement bizarre. Il venait juste de rapporter, dans les moindres détails, ce que je vécus en rêve, la veille.

N.B : Toute ressemblance avec quoi que ce soit de réel n’est que pure coïncidence.

Publication certifiée par De Plume en Plume le 28-12-2017 :
https://www.de-plume-en-plume.fr/

En savoir plus sur l'auteur : Noureddine

Vous pouvez lui laisser un commentaire sur cette page : Comme si... sur DPP